



Pour plus d'informations : 418-696-2188 ou info@cdcduroc.com



La relation de travail; de l'embauche à la promotion

Tout en reconnaissant certains droits à l'employeur, dont le droit de gérance, la Charte garantit le droit à l'égalité sans discrimination en milieu de travail.

La séance permet aux participants et participantes de créer un milieu de travail respectueux de la diversité et des droits et libertés.

Le contenu est abordé à l'aide de discussions, d'une approche participative, de mises en situation, d'exercices, d'échanges de bonnes pratiques et d'une présentation interactive.

Coûts

Contribution:

Cette formation permettra de:

- Comprendre l'application de la Charte des droits et libertés de la personne en milieu de travail;
- Examiner les situations relatives à la dotation de personnel;
- Examiner des situations qui peuvent être identifiées à la discrimination directe, indirecte ou systémique et au harcèlement discriminatoire;
- Discuter des études de cas, la jurisprudence, les recours.

Formation donnée par :

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est un organisme indépendant du gouvernement et remplit sa mission au seul bénéfice des citoyens et dans l'intérêt du public.

La mission de la Commission est d'assurer la promotion et le respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Elle offre un service d'éducation-coopération avec toute organisation vouée à la promotion des droits et libertés de la personne, au Québec ou ailleurs.

*

Veuillez prendre note qu'un minimum de 25 inscriptions est nécessaire pour tenir cette formation.



3 avril 2019 de 9 h à 12 h30 Lieu à confirmer





